

ment, oeuvrera durant la présente session à la réalisation des objectifs exposés ici-même par le Premier ministre du Canada il y a deux ans, et tout particulièrement ceux qui visent à restreindre et à réduire la compétition en ce qui concerne les armes nucléaires stratégiques. Sans restriction, nous n'avons guère de raisons d'espérer pouvoir mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Dans un premier temps, nous chercherons vigoureusement à obtenir que cesse la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires.

Monsieur le Président, la rupture avec les attitudes passées, l'adaptation au changement, l'amélioration de notre mécanisme collectif sont des points clés sur lesquels devrait porter l'activité de la présente Assemblée. Lorsque des pays retournent dans le passé, en s'accrochant à leurs privilèges, en recourant à la force et en adoptant à l'égard des questions des approches qui servent leurs fins, ils anéantissent ce faisant l'efficacité de notre action collective.

Droit de la mer

Vous me permettrez de revenir brièvement à titre d'exemple à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Sans universalité et durabilité, le traité qui émergera de la Conférence sur le droit de la mer perdra beaucoup de sa signification. Mais ces deux conditions ne seront réalisées que si toutes les parties intéressées s'engagent à parvenir à un consensus qui soit juste pour tous. Ce consensus n'a pas vu le jour dans un secteur vital au moins, celui de l'exploitation minière des fonds marins. L'avenir du futur traité du droit de la mer risque d'être sérieusement compromis si, par exemple, certains États désireux d'obtenir un accès illimité aux riches gisements des fonds marins ignorent ou subordonnent les intérêts des producteurs terrestres de minéraux, dont le Canada et bon nombre de pays en développement. Le problème ne peut que se compliquer davantage si des États décident de sortir du cadre internationalement accepté pour jouer le jeu à l'aide de leurs propres règles.

Pour combler l'écart entre pays producteurs et consommateurs et trouver un terrain commun d'entente sur cette question, nous nous sommes joints à un certain nombre de pays du monde en développement pour demander la tenue d'une étude indépendante par l'ONU afin de déterminer l'impact de la formule d'exploitation des fonds marins proposée par les États industrialisés. J'espère que les conclusions de l'étude encourageront ces derniers à réexaminer la question de l'exploitation des fonds marins. Ce processus pourrait être crucial pour l'avenir de la nouvelle convention, elle-même cruciale pour l'avenir de la planète.

La récente expérience de la Conférence sur le droit de la mer est instructive à deux égards. D'abord, elle a permis de démontrer que des négociations sérieuses, menées à l'intérieur d'un cadre raisonnable et pratique, peuvent venir à bout de difficultés appelant une refonte de l'approche des problèmes, là où la volonté de ce faire existe. En deuxième lieu, elle démontre, peut-être de la façon la plus probante possible, qu'aucune institution, peu importe la qualité de sa conception ou de son administration, ne peut fonctionner en l'absence d'un accord sur une question aussi fondamentale que l'adhésion au principe du consensus.